

Date rédaction	Janvier 2022	Lieu	Visioconférence	Version	V1
Rédacteur	APN	Date réunion	14/12/2021		
Prénom et nom		Organisme			
Membres du conseil portuaire					
M. Yvan Taillebois	Président			x	
Représentants du concessionnaire					
M. Damien Pillon	Titulaire				x
Mme Isabelle Fontaine	Titulaire				x
Mme Frédérique Boury	Suppléante				x
M. Olivier Lemaigen	Suppléant		x		
Représentants du conseil municipal de la commune de la Hague					
M. Antoine Lupo	Titulaire		x		
Mme Pauline Bedel	Suppléante				x
Représentantes personnel concessionnaire					
M. Florent Duloir	Titulaire		x		
M. Vincent Pinatel	Suppléant				x
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire		x		
M. Laurent Clergeau	Suppléant		x		
Représentant de l'activité pêche					
M. Guy Mauger	Titulaire				x
M. Sébastien Cauchon	Titulaire				x
M. Baptiste André	Suppléant				x
Représentants de l'activité plaisance					
Port d'Omonville-la-Rogue					
M. Serge Lecadet	Titulaire				x
M. Martial Maignan	Titulaire		x		
M. Gilbert Rebillard	Titulaire		x		
M. Robert Néel	Suppléant				x
M. Pierre Voisin	Suppléant		x		
Port Racine					
M. Jacques Audoire	Titulaire				x
M. Philippe Sanson	Suppléant				x
Port de Goury					
M. Jacques Berrat	Titulaire		x		
M. Patrick Lebiez	Titulaire				x
M. Alexis Le Tullier	Titulaire		x		
M. David Lucas	Suppléant				x
Mme Marie-Paule Fleury	Suppléante				x
M. Marcel Lecouvey	Suppléant				x
M. Alain Dixneuf	Suppléant				x
Autres participants					
Mme Nathalie Madec	Conseillère départementale				x
M. Jean-Marc Frigout	Conseiller départemental				x
Mme Manuela Mahier	Maire de la commune de la Hague		x		
M. Pascal Monhurel	Maire d'Omonville-la-Rogue		x		
M. Albert Gosselin	Maire d'Auderville				
M. Joseph Cauvin	Maire de Saint Germain des Vaux				
M. Boivin					x
Mme Delphine Pierre	Commune nouvelle de la Hague				x
M. Stéphane Gautier	Directeur de la mer, des ports et des aéroports				x

Le conseil portuaire des ports de la Hague s'est réuni le 14 décembre 2021, en visioconférence, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental. **M. Taillebois** se présente aux membres du conseil portuaire et fait part de son regret quant à la tenue de ce conseil en visioconférence, sa préférence aurait été de rencontrer en présentiel les membres mais les conditions sanitaires ne le permettaient pas. Puis, il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint, conformément aux dispositions prises par l'Etat concernant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire.

M. Taillebois invite **M. Leteissier** à présenter le premier point à l'ordre du jour.

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 juin 2021

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

II – Budgets : Atterrissage 2021 et prévisionnel 2022

M. Leteissier présente l'atterrissage 2021 et le budget prévisionnel 2022, et demande s'il y a des questions.

En l'absence de questions, **M. Taillebois** demande l'avis sur le budget prévisionnel 2022.

Il est approuvé à l'unanimité.

III - Tarifs 2022

M. Leteissier présente les tarifs d'outillage des ports patrimoniaux de la Hague proposés par la Société Publique Locale d'exploitation portuaire des ports de la Manche pour l'année 2022 une augmentation de 1,79% des tarifs est appliquée par rapport aux tarifs 2021, et présente les modifications apportées à savoir concernant : Prestation de service du port d'Omonville-la-Rogue, article 3 :

- Mât de levage : son utilisation est réservée exclusivement aux pêcheurs professionnels. Elle est assujettie à une taxe d'usage d'un montant de 25 € HT par an et par professionnel de la pêche.
- Borne électrique : la consommation électrique ainsi que les taxes et abonnements s'y rapportant sont à la charge de la commune nouvelle de la Hague.

M. Gautier précise que le taux d'augmentation de 1,79 % est largement inférieur à l'inflation.

M. Taillebois demande l'avis des membres du conseil portuaire sur les tarifs proposés pour 2022.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

PORT D'OMONVILLE-LA-ROGUE

M. Leteissier informe de la capacité de postes qui s'élève à **69** postes, 64 contrats de mouillages au 1/11/2021 contre 65 contrats au 1/11/2020.

- ligne A : 7 professionnels
 - lignes B, C, D, E : 46 pour les plaisanciers à l'année
 - lignes B, D : 2 professionnels sur coffre, 3 postes visiteurs sur coffres
 - ligne F : 6 postes
 - ligne G : 5 postes
- 69 postes** (gestion SPL)

A l'extérieur de la concession : 2 postes sur coffres.

Point sur les travaux

M. Leteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien de la SPL depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage de la cale et de l'escalier (mensuel/grand coefficient) ;
- pose d'une main courante ;
- changement de chaînes de mouillages (filles) : 15 chaînes, 5 bouées et rajout de longueur sur 3 chaînes.

Il poursuit en présentant les travaux d'investissement réalisés par le gestionnaire en 2021 :

- fourniture et pose d'un nouveau treuil potence par l'entreprise Réel (4 697 €).

Ainsi que ceux prévus en 2022 :

- entretien des mouillages (10 000 €) ;
- réfection de la cale : joints et injections (40 000 €).

M. Leteissier explique qu'une étude est en réflexion afin de protéger les éléments sensibles du treuil.

M. Frigout demande la date prévue pour la réfection de la cale.

M. Clergeau répond qu'un marché est en court de passation pour l'ensemble de prestations de ce type, il espère une réalisation avant la saison 2022.

Mme Mahier demande s'il est prévu d'intégrer les 2 coffres actuellement situés à l'extérieur de la concession à la SPL.

M. Lemaigen informe qu'une convention va être passée entre la commune et la SPL pour l'entretien de ces coffres.

M. Monhurel demande qui est actuellement en charge de l'entretien de ces coffres.

M. Leteissier répond que ces deux coffres ont été visités, leur état étant correct aucune intervention n'a été effectuée.

Mme Mahier demande si cette convention doit passer par le CA de la SPL.

M. Lemaigen confirme que cela nécessite une validation du CA de la SPL, et de la commune. Une discussion devra être menée entre les parties afin de s'entendre. La SPL devra intégrer les frais d'entretien.

PORT RACINE

M. Leteissier indique que le port Racine est consacré à la pêche et à la plaisance, sa capacité est de 25 postes, aucun professionnel n'y est recensé, 25 contrats de mouillages au 1/11/2021 (25 en 2020).

Point sur les travaux

M. Leteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien de la SPL :

- nettoyage mensuel de la cale (mensuel/grand coefficient) ;
- surveillance des ouvrages.

M. Boivin demande la pose d'une main courante au niveau de la cale.

M. Leteissier répond que cela va être effectué.

PORT DE GOURY

M. Leteissier indique que le port de Goury est consacré à la pêche et à la plaisance avec une capacité de 40 postes dont 4 réservés pour les pêcheurs professionnels (2 sont utilisés), 35 contrats de mouillages au 01/11/2021 contre 36 contrats au 01/11/2020.

Point sur les travaux

M. Leteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien de la SPL depuis le dernier conseil portuaire :

- jointoiement ;
- nettoyage des cales et des escaliers (mensuel/grand coefficient) ;
- pose de panneaux (accès zone portuaire) ;
- contrôle de l'ensemble des mouillages.

M. Leteissier demande s'il y a des questions sur l'ensemble des ports de la Hague.

Mme Mahier souhaite connaître la date d'installation des membres des ports de la Hague au sein de la SPL.

M. Lemaigen répond qu'il est nécessaire d'avoir reçu l'ensemble des délibérations des collectivités. Un conseil d'administration de la SPL devrait se tenir fin janvier 2022 et une assemblée générale en février 2022. Ensuite les collectivités ayant souhaité entrer dans le capital de la SPL pourront siéger.

M. Lupo demande ce qu'il en est de la mise en place des totems présentés lors du dernier conseil portuaire.

M. Gautier répond que lors des derniers conseils portuaires, des remarques ont été relevées concernant ces totems, aussi ce projet est reporté afin d'étudier des dispositifs adaptés aux ports sur lesquels ils seront implantés.

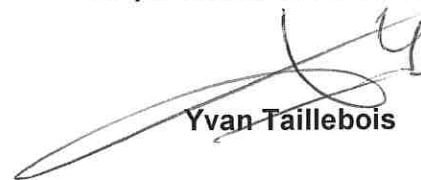
Mme Mahier informe que toute la signalétique des ports de la Hague devant être revue, elle souhaite être associée au projet du Département.

M. Gautier répond que ce sera pris en compte.

Aucune question n'étant formulée, **M. Taillebois** remercie les participants et fait part de son souhait que le prochain conseil portuaire se tienne en présentiel et lève la séance.

Saint-Lô, le 10 février 2022

Le président du conseil portuaire



Yvan Taillebois